

Intervention

Autor(en): **Delamuraz, Jean-Pascal**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **123 (1978)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Intervention

du Conseiller national Jean-Pascal Delamuraz devant le Conseil national
(séance du mercredi 25 octobre 1978 sur les dépenses militaires)

Les débats sur la politique de défense, et notamment sur les dépenses militaires, tournent souvent au dialogue de sourds. D'un côté, les gentils, vêtus de lin blanc, partisans d'une armée de maquis, dont la rusticité permettrait d'alléger des neuf dixièmes le budget militaire; d'un autre côté, quelques traîneurs de sabre en état de guerre depuis leur école de recrues, pour qui les dépenses militaires sont taboues. Le Parlement doit échapper aux excès des maximalistes et des minimalistes. Il doit, sans passion, faire l'analyse de la situation, puis en tirer toutes les conséquences.

Cette situation, aujourd'hui, n'est pas paisible. Elle est chargée de menaces plus ou moins visibles sur notre souveraineté. Sans doute, ne sommes-nous pas en situation de grand danger, comme nous avons pu l'être en des heures angoissantes de notre histoire, mais ces menaces existent, quels que soient les décors en trompe-l'œil d'Helsinki et de Belgrade qui nous les masquent partiellement.

Le Conseil fédéral tire de ces circonstances des conséquences fort prudentes et même timides. Le programme d'armement 80 est vraiment un programme minimum qui permettra à peine de combler les lacunes les plus importantes de notre armement et de maintenir l'armée à flot. Nous alignons un char de combat pour 15000 habitants, alors que l'armée soviétique, par exemple, dispose d'un char pour 5000 habitants... Les dépenses qui en découlent, on l'a dit et on s'excuse de devoir le répéter, sont les plus basses d'Europe par tête d'habitant. J'excepte quelques principautés bienheureuses et j'excepte aussi l'Autriche, encore que ce dernier Etat conduise aujourd'hui un vif effort de reconstitution militaire.

En définitive, chaque Suisse a consacré, en 1977, 460 francs pour la défense militaire de son pays. C'est la prime d'assurance payée pour notre prévoyance collective. Il payait, dans le même temps, le triple aux assurances privées, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime. Faire moins que cela pour notre armée est possible, je le répète, car nous ne

devons pas considérer le budget militaire comme une vache sacrée. Mais il faut le dire calmement : nous irions alors vers une armée de pacotille, utile sans doute à l'enseignement de la gymnastique à la jeunesse helvétique, mais incapable d'assurer notre protection avec un minimum d'efficacité. Car ce n'est évidemment pas la sécurité absolue que nous osons ambitionner, c'est une sécurité relative, une protection convenable du pays et de la population, en relation avec nos possibilités financières.

Le plan directeur 80 assure tout juste cet équilibre. Il faut, au moins, en accepter les conséquences financières, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Conseil fédéral. Et il faut, en outre, accepter le postulat de la commission. Il exprime en d'autres termes ce code d'urgence des dépenses militaires que nous avons défini : priorité aux dépenses d'armement, renforcement du terrain, installations nécessaires à l'instruction (places de tir et places d'exercice), arsenaux et casernes, constructions administratives. Ce n'est évidemment pas de bureaux bien chauffés que l'armée a besoin, c'est d'armes, en particulier dans les domaines de la DCA, de l'aviation, des chars et des moyens antichars.

Il est peut-être populaire de se faire le champion des réductions des dépenses militaires. Mais, après les ponctions relatives que le budget militaire a subies ces dernières années, ma conscience m'interdit de jouer les démagogues.

J.-P. D.

